

# CONSEIL GENERAL

---

## SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

DU 14 DECEMBRE 2015, 20h00,

SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 12 octobre 2015
  - a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 12 octobre 2015
  - b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 12 octobre 2015
4. Examen et approbation du budget 2016
  - a. Présentation par l'Exécutif
  - b. Rapport de la Commission de gestion
  - c. Entrée en matière (coefficient / taux d'indexation / budget)
  - d. Coefficient d'impôt et taux d'indexation : Discussion / Vote
  - e. Budget 2016 : Discussion / Vote
5. Informations de l'Exécutif
6. Questions
7. Divers

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE**  
**DU CONSEIL GENERAL**  
**DU LUNDI 14 DECEMBRE 2015**

**1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux**

Le Président du Conseil général (ci-après : CG), **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 20h00. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles, au public et aux médias. Il relève que la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal. Il excuse pour le CG MM. Raymond Kamerzin et Pascal Cottet, Mmes Véronique Cottet et Anne-Lise Norton. Il annonce, pour le Conseil municipal (ci-après : CM), que M. Yannick Buttet arrivera depuis Berne avec quelques minutes de retard.

**M. Samuel Rouiller**, secrétaire du CG, procède à l'appel nominal et relève la présence de 40 conseillers généraux, M. Laurent Corminboeuf étant absent. Le quorum est donc atteint.

Pour le CM : 7 / 7 présences, après l'arrivée de M. Yannick Buttet.

**M. Bertrand Fontannaz** informe l'assemblée que :

- M. Raymond Kamerzin (chef de groupe UDC) a démissionné de la section UDC. Il n'a pas encore remis officiellement sa démission du CG, raison pour laquelle le CM n'a pas pu entamer la procédure de remplacement. Pour la séance de ce soir le groupe UDC annonce M. Damien Vannay comme chef de groupe.
- La commission ad-hoc pour la révision du règlement du CG se réunira dans le courant du mois de janvier. Elle comprendra les membres suivants :  
Pour le PDC : Joël Mariaux, Laurent Clerc, Natercia Knubel, Bertrand Fontannaz,  
Pour l'ADG : Daniel Schmid, Nathalie Cretton,  
Pour le PLR : Côme Vuille, Alexis Turin,  
Pour l'UDC : Alexis Gex-Fabry.
- Lors de la séance du 11 novembre 2015, le Bureau, relevant que des personnes ont abordé des conseillers généraux pour signifier leurs besoins au niveau de l'organisation scolaire et constatant que les réponses aux interventions de plusieurs conseillers généraux en plénum à ce sujet étaient lacunaires, a décidé à l'unanimité de mandater la commission « vie en commun, jeunesse et culture » pour faire le point de la situation sur les écoles et formuler des propositions d'amélioration dans la mesure du possible. Il ne s'agit en aucun cas d'une commission d'enquête ni d'un audit. La commission devra remettre son rapport pour la session d'automne 2016.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour (ci-après : OJ) est accepté tel que présenté.

**3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 12 octobre 2015**

a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 12 octobre 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 12 octobre 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

#### 4. Examen et approbation du budget 2015

**M. Bertrand Fontannaz** relève que des amendements d'ordre général ont été déposés. L'article 3 alinéa 4 du règlement d'organisation communal (ci-après : ROC) définit précisément la notion de rubrique. Fort de l'avis de M. Chevrier, chef de service des affaires intérieures et communales du canton du Valais, il relève que par rubrique, il faut entendre « une rubrique comptable d'un compte de fonctionnement ou d'investissement correspondant au dernier degré de précision présenté dans le document publié ». Un amendement d'ordre général n'est par conséquent pas recevable. **M. Côme Vuille** indique que le groupe PLR n'est pas d'accord avec cette interprétation du ROC et demande le maintien des votes portant sur les amendements d'ordre général, rubrique par nature.

##### a) Présentation par l'Exécutif

**M. Yannick Buttet** reprend le message du CM présent dans le budget 2016 et le développe. Il explique pourquoi le CM garde en réserve la possibilité d'une hausse de coefficient d'impôt.

##### b) Rapport de la Commission de gestion (ci-après : Cogest)

**M. Jürg Kilchenmann** lit les recommandations de la Cogest, l'approbation du rapport, la conclusion et les remerciements. La Cogest recommande d'augmenter le coefficient d'impôt à 1.35 pour le budget 2016. Elle propose le statut quo pour le taux d'indexation. Elle propose d'accepter le budget 2016 avec l'augmentation du coefficient d'impôt.

##### c) Entrée en matière

Les groupes UDC et PDC acceptent l'entrée en matière. Les groupes ADG et PLR refusent l'entrée en matière. **M. Côme Vuille** demande le vote à bulletin secret sur l'entrée en matière.

Vote du CG à bulletin secret sur l'entrée en matière : 24 oui, 16 non

##### d) Coefficient d'impôt et taux d'indexation : Discussion / Vote

**M. Bertrand Fontannaz** passe la parole au Président de commune qui, au nom du CM, propose de maintenir le coefficient à 1.25 et l'indexation à 165%. Le rapporteur de la Cogest n'a rien à ajouter. Les chefs de groupe, l'assemblée, le président de la Cogest et le président du CM expriment ensuite leurs avis définitifs.

Vote sur la proposition de la Cogest d'augmenter le coefficient d'impôt à 1.35

Résultat : 10 oui, 23 non, 6 abstentions

**M. Bertrand Fontannaz** donne quelques explications sur le principe de l'indexation automatique en cas de variation de 3% de l'indice des prix à la consommation. Il passe la parole au Président de commune qui, au nom du CM, propose de maintenir le taux d'indexation à 165%. Le rapporteur de la Cogest n'a rien à ajouter. Les chefs de groupe, l'assemblée, le président de la Cogest et le président du CM expriment ensuite leurs avis définitifs.

Vote sur la proposition de maintenir le coefficient d'impôt à 165 %

Résultat : acceptation à l'unanimité

##### e) Budget 2016

**M. Bertrand Fontannaz** indique que sur les 24 amendements reçus, 5 sont irrecevables selon le préavis de la Cogest et ne peuvent pas être votés contrairement à ce qui est demandé par M. Côme Vuille. Il ajoute que 2 amendements sont identiques et seront traités conjointement. Quant aux amendements traitant de la même rubrique, mais avec des montants différents, ils seront confrontés les uns aux autres et l'amendement retenu sera opposé à la proposition de la municipalité. **M. Côme Vuille** prend la parole, explique la position du groupe PLR et demande une motion d'ordre. **M. Bertrand Fontannaz** interrompt la séance. Le Bureau se réunit et après discussions décide de soumettre au CG un vote de principe.

Reprise de la séance. Vote sur la question de principe suivante : Estimez-vous que le CG peut se prononcer sur un amendement qui porte sur une rubrique générale ne correspondant pas au dernier degré de précision présenté dans le document publié ?

Résultat : 16 oui, 23 non, 0 abstention

Les 5 amendements concernant les charges du personnel n°8-9-10, la rubrique par nature 31 n°11 et les nettoyeurs/conciergeries n°15 sont donc irrecevables.

**M. Bertrand Fontannaz** indique la procédure : chaque amendement est présenté par le déposant ; le CM, la Cogest, les chefs de groupe et l'assemblée expriment leurs messages et prises de position avant le vote. Il ouvre la discussion sur le message du CM, les principaux éléments du budget annuel et le plan financier quadriennal. Aucune intervention n'a lieu. Le président du CG passe aux amendements.

- Amendements : Discussion / Vote

- N° de compte 029.366.30, subventions accordées chèque famille, 4 déposants, groupe PDC, groupe PLR, Mme Nathalie Cretton (ADG), Mme Véronique Chervaz (ADG)  
Montant au budget frs 0, montant amendé frs 120'000 pour le PDC, frs 50'000 pour le PLR, frs 60'000 pour Mme Nathalie Cretton (ADG), frs 120'000 Mme Véronique Chervaz (ADG)  
Préavis de la Cogest : amendements tous acceptés  
Prise de position du CM : Refus  
Vote sur l'opposition de l'amendement du PLR à celui de Mme Nathalie Cretton (ADG) : 8 pour le PLR, 7 pour Mme Nathalie Cretton (ADG), 20 abstentions  
Vote sur l'opposition de l'amendement du PLR à l'amendement identique du PDC et de Mme Véronique Chervaz (ADG) : 16 pour le PDC et Mme Véronique Chervaz (ADG), 11 pour le PLR, 12 abstentions  
Vote sur l'amendement identique du PDC et de Mme Véronique Chervaz (ADG) confronté à la proposition du CM : 19 oui, 10 non, 10 abstentions
- N° de compte 029.317.00, frais réceptions, manifestations, décès, 2 déposants, groupe ADG et groupe PLR  
Montant au budget frs 80'000, montant amendé frs 65'000 pour l'ADG, frs 50'000 pour le PLR  
Préavis de la Cogest : amendements tous acceptés  
Prise de position du CM : Refus  
Vote sur l'opposition de l'amendement du PLR à celui de l'ADG : 8 pour le PLR, 10 pour l'ADG, 17 abstentions  
Vote sur l'amendement de l'ADG confronté à la proposition du CM : 19 oui, 20 non, 0 abstention
- N° de compte 239.366.10, contributions encouragement / bourses, déposant groupe ADG  
Montant au budget frs 0, montant amendé frs 100'000  
Préavis de la Cogest : Refus  
Prise de position du CM : Refus  
Vote : 6 oui, 26 non, 6 abstentions
- N° de compte 303.365.00, subventions accordées sociétés culturelles, déposant groupe PLR  
Suite aux explications de Mme Geneviève Burdet, l'amendement est retiré.
- N° de compte 340.365.00, subventions accordées sociétés culturelles, déposant groupe PLR  
Suite aux explications de Mme Geneviève Burdet, l'amendement est retiré.

- N° de compte 309.317.00, manifestations et réception, déposant groupe ADG  
Montant au budget frs 48'200, montant amendé frs 45'200  
Préavis de la Cogest : Acceptation  
Prise de position du CM : Refus  
Vote du CG : 21 oui, 13 non, 4 abstentions
- N° de compte 320.365.00, médias locaux, déposant groupe ADG  
Montant au budget frs 55'900, montant amendé frs 43'000  
Préavis de la Cogest : Refus  
Prise de position du CM : Refus  
Vote du CG : 8 oui, 31 non, 0 abstention
- N° de compte 541.308.10, personnel de maison, déposant groupe ADG  
Suite aux explications de M. Olivier Turin, l'amendement est retiré.
- N° de compte 620.318.50, études routières et éclairage public, déposant groupe ADG  
Montant au budget frs 130'000, montant amendé frs 90'000  
Préavis de la Cogest : Acceptation  
Prise de position du CM : Refus  
Vote du CG : 13 oui, 24 non, 2 abstentions
- N° de compte 622.311.00, équipement / dépôt / atelier, outillages et machines, déposant groupe UDC  
Montant au budget frs 38'000, montant amendé frs 20'000  
Préavis de la Cogest : Acceptation  
Prise de position du CM : Refus  
Vote du CG : 14 oui, 15 non, 9 abstentions
- N° de compte 700.311.00, approvisionnement eau potable, outillage et matériel, déposant groupe UDC.  
Suite aux explications de M. Jean-Luc Planchamp, l'amendement est retiré.
- N° de compte 700.311.10, véhicules, 2 déposants, groupe ADG et groupe UDC  
Montant au budget frs 38'000, montant amendé frs 0  
Préavis de la Cogest : Acceptation  
Prise de position du CM : Refus  
Suite aux explications de M. Jean-Luc Planchamp, l'ADG retire son amendement.  
Vote du CG : 8 oui, 29 non, 2 abstentions
- N° de compte 900.406.00, impôt sur les chiens, déposant groupe ADG  
Montant au budget frs 65'000, montant amendé frs 75'000  
Préavis de la Cogest : Refus  
Prise de position du CM : Refus  
Vote du CG : 10 oui, 21 non, 8 abstentions

- N° de compte 140.503.38, police du feu / caserne feu, déposant groupe PLR  
Montant au budget frs 500'000, montant amendé frs 50'000  
Préavis de la Cogest : Acceptation  
Prise de position du CM : Refus  
Vote du CG : 12 oui, 18 non, 8 abstentions
- Rubriques non amendées : Discussion
  - M. Bertrand Fontannaz** ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement.
  - N° de compte 350.314.00, maintenance & rénovation des équipements frs 15'000, **Mme Madeleine Delarze** constate qu'il y a frs 6'000 de plus qu'en 2015. Elle énumère une série d'attractivités qui pourraient être achetées avec une modique somme pour l'installation de la place de jeux d'Illarsaz. **M. Mikaël Vieux** répond que ce montant est surtout prévu pour la rénovation du skate-park et pour la société qui entretient les places de jeux. Après l'installation de la nouvelle balançoire à Illarsaz, le CM estime que toutes les places de jeux communales sont maintenant viables. **Mme Madeleine Delarze** répond que 50 petits enfants attendent des jouets en rapport avec leur âge. Elle reviendra donc sur le sujet ultérieurement.
  - M. Bertrand Fontannaz** ouvre la discussion sur le budget d'investissement où aucune question n'est émise.
  - M. Alexis Turin** et **M. Yannick Buttet** remercient les personnes qui ont participé à l'analyse et l'élaboration du budget.
- Vote final  
Vote sur le budget 2016 tel qu'amendé : 24 oui, 15 non, 0 abstention.  
Le budget 2016 est accepté par le CG.

## 5. Informations de l'Exécutif

Néant

## 6. Questions

- **Mme Madeleine Delarze** demande au CM quand le trottoir d'Illarsaz verra le jour puisque cela fait 2 ans que la demande est sur le bureau de l'Etat du Valais et que le CG est sans nouvelle. **M. Yannick Buttet** répond qu'il se renseignera auprès des autorités cantonales.
- **M. Jérôme Vannay** explique la situation précaire pour une maison située à la route Tabac-Rhône à Illarsaz. Il y a des véhicules de toutes sortes entreposés faisant penser à une décharge autour d'un bâtiment prêt à tomber en ruine. **M. Yannick Buttet** répond que la commune a lancé les différentes procédures pour régler le cas. La commission cantonale des constructions gère le bâtiment. La commune a demandé d'évacuer les véhicules. Si ce ne sera pas fait, elle évacuera les véhicules aux frais du propriétaire.
- **Mme Nathalie Cretton** demande où en est le processus de demande de garantie pour le démontage des installations de Tamoil S.A. puisque depuis le 12 octobre, une réponse est attendue dans les 45 jours. **M. Yannick Buttet** répond qu'une décision de fond du Tribunal fédéral par rapport au Grand conseil est encore attendue.

## 7. Divers

**M. Bertrand Fontannaz** demande aux présidents de commission de remettre les pièces justificatives au secrétaire pour la comptabilité annuelle. Il rappelle que le Bureau considère comme nulle les séances où le président du CG n'a pas été invité. Il remercie le CG pour tout le travail accompli en 2015. Il souhaite aux membres du CG et du CM, ainsi qu'à leurs familles et aux personnes présentes d'excellentes fêtes de Noël et de fin d'année. **M. Côme Vuille** annonce que le groupe PLR déposera une motion visant à réviser le ROC afin que toutes les rubriques puissent être amendées.

La séance est close à 01h00.

### LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE

Samuel Rouiller

